

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

2nd Session

Resolution 20 (1995)¹ on European Nature Conservation Year 1995

The Congress of Local and Regional Authorities of Europe:

1. welcoming the initiative of the Council of Europe Committee of Ministers in designating 1995 as "European Nature Conservation Year";
2. noting the report by Horst Lässig (Germany) and hoping that European Nature Conservation Year 1995 will be as successful as the first campaign in 1970;
3. determined to make an effective contribution to European Nature Conservation Year;
4. aware that local and regional authorities constitute some of the campaign's key partners and target audiences;
5. believing that all local and regional authorities ought to implement suitable projects aimed at preserving a basis for the existence of life "outside protected areas" and having written, therefore, to local authority associations, asking that towns and regions be made aware of European Nature Conservation Year and encouraged to participate;
6. recalling the Bern Convention of 1979, the Brundtland Report, as well as the UN Rio Conference in 1992 and the resulting agreement on preservation of biodiversity, and Agenda 21, with the stated objective of making greater efforts to preserve biodiversity on a world-wide scale, including at local and regional level;

1. Debated by the Congress and adopted on 1st June 1995, 3rd sitting (see Doc. CG (2) 7, Part. I, draft Resolution presented by Mr H. Lässig, Rapporteur).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

2^e Session

Résolution 20 (1995)¹ sur l'Année Européenne de la Conservation de la Nature 1995

Le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe:

1. Salue l'initiative du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de déclarer 1995 «Année Européenne de la Conservation de la Nature».
2. Prend acte du rapport établi par M. Horst Lässig (Allemagne) et espère que l'Année Européenne de la Conservation de la Nature connaîtra un succès aussi grand en 1995 que lors de sa première édition, en 1970.
3. Est déterminé à apporter une contribution effective à l'Année Européenne de Conservation de la Nature.
4. Est conscient du fait que les pouvoirs locaux et régionaux comptent parmi les principaux partenaires et publics cibles de cette campagne.
5. Est d'avis que l'ensemble des collectivités territoriales à l'échelon local et régional devraient réaliser des projets tendant à sauvegarder les conditions indispensables à la vie «en dehors des zones protégées», et a donc contacté par écrit les associations jouant un rôle important sur le plan local, afin qu'elles signalent cette Année Européenne de la Conservation de la Nature à l'attention des autorités locales et régionales, et qu'elles les incitent à y participer activement.
6. Rappelle la «Convention de Berne» de 1979, le «Rapport Brundtland», la Conférence des Nations Unies organisée à Rio en 1992 à l'issue de laquelle ont été signés les Accords sur la diversité biologique, ainsi que l'Agenda 21, dont l'objectif est de faire plus pour le maintien de la multiplicité des espèces dans le monde entier, y compris, précisément, sur le plan local et régional.

1. Discussion par le Congrès et adoption le 1^{er} juin 1995, 3^e séance (voir Doc. CG (2) 7, Partie I, projet de Résolution présenté par M. H. Lässig, Rapporteur).

7. takes into account the decisions taken at the 2nd Summit of Municipal Leaders on climate change, held in Berlin from the 27th to the 29th March 1995, and presented in the Final Declaration called "Berlin Communiqué";

8. will organise a conference in Bratislava (Slovak Republic) in December 1995 on the role of local and regional authorities in protecting nature in towns and villages outside protected areas, which will signify the closing of the European Nature Conservation Year;

9. will record the results of the conference in a brochure, emphasising the most significant initiatives and particular feature, successful showcase projects run during the European Nature Conservation Year;

10. call on local and regional authorities to enhance their involvement in implementing nature conservation projects "outside protected areas" as part of the European Nature Conservation Year;

11. will help Central and East European countries, above all, to play an active role in this Campaign;

12. asks the Bureau to invite the Committee of Ministers to adopt a final declaration to mark the end of European Nature Conservation Year and a review of achievements, to be submitted in 1996.

7. Tient compte des décisions prises lors du 2ème Sommet des Maires sur le changement climatique, qui s'est tenu à Berlin du 27 au 29 mars 1995, décisions figurant dans la déclaration finale dénommée « Communiqué de Berlin ».

8. Organisera une Conférence à Bratislava (République slovaque) en décembre 1995 sur le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la protection de la nature dans les agglomérations urbaines et rurales, en dehors des espaces protégés, qui marquera la clôture de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature.

9. Présentera les résultats de cette Conférence dans une brochure mentionnant les initiatives les plus significatives et les projets pilotes particulièrement réussis réalisés par les collectivités locales et régionales au cours de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature.

10. Appelle les pouvoirs locaux et régionaux à renforcer leur engagement dans la réalisation, en tant que contribution à l'Année Européenne de la Conservation de la Nature, de projets visant à permettre la conservation du milieu naturel « en dehors des zones protégées ».

11. S'engage à aider en priorité les pays d'Europe centrale et orientale à participer efficacement à cette Campagne.

12. Demande au Bureau d'inviter le Comité des Ministres à adopter une Déclaration finale en tant que document de clôture de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature, et en présenter un bilan en 1996.